

6. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
 7. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : *voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations.*
 8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Mme Saran SANGARE, Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (PRMP) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5^{ème} Etage**, E-mail **prmp@mpten.gov.gn**, Tel : **(+224) 622-38-47-58**, à compter du **07 Novembre 2022**, contre un paiement non remboursable de **Dix (10) millions Francs Guinéens**. La méthode de paiement sera comme suit :
 - ✓ 20 % à l'Autorité contractante ;
 - ✓ 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
 - ✓ 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.
 9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Bureau de la PRMP du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5^{ème} Etage**, E-mail **prmp@mpten.gov.gn**, Tel : **(+224) 622-38-47-58**, au plus tard le **05 Décembre 2022 à 11h 00 mn**.
- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)**, au **4^{ème} étage de l'Immeuble ARPT**, à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma**, Tel : **(+224) 622-38-47-58**.
10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.